

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Lozère COMMUNAUTE DE COMMUNES RANDON-MARGERIDE

## Séance du jeudi 09 décembre 2021

Date de la convocation : 03/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée,

**Membres en exercice :** 35 s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents: 21 Votants: 32 Pour: 32 Abstention:0 Contre:0 <u>Présents</u>: Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Jacqueline LIZZANA, Didier MATHIEU, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile

VIGNOBOUL

Représentés: Maxime ATGER, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT,

Claire HELARY, André JAFFUEL, José MARTINEZ, Patrice MONTEIL, Alain

RAYNALDY, Patrice SAINT-LEGER, Didier VIGOUROUX

**Excusés :** Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, André THEROND

Absents:

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc GOAREGUER

# DE\_2021\_098 - Objet : AIDE A L'IMMOBILIER TOURISTIQUE

La délibération D2018-011 en date du 26 février 2018 autorisait le Président à signer une convention par laquelle la Communauté de Communes déléguait partiellement au Conseil Départemental, la compétence de l'octroi de « l'aide à l'immobilier » en faveur des hébergements touristiques éligibles dans le cadre du GAL (Groupe d'Action Locale) Terres de Vie. A ce titre un dossier a été déposé suivant les caractéristiques ci-dessous :

## Porteur du projet :

Indivision Négron (Nadège et Romain NEGRON)

#### DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER

AR du GAL Terres de vie du 8 octobre 2021

#### INTITULÉ DU PROJET

Création d'un Gîte 'l'atelier de Léon »

## LIEU DE RÉALISATION DU PROJET

L'Almondès – 48 700 Saint Denis en Margeride

## NOM DU DEMANDEUR

Nadège et Romain NEGRON

## **DESCRIPTIF DU PROJET**

Le présent projet consiste à la restauration d'un ancien atelier de la famille du porteur de projet. Cet ancien atelier, seul, reste les 4 murs périphériques sur lesquels sera bâti le gîte. Le porteur de projet souhaite respecter les l'architecture locale. Ce gîte pourra accueillir 4 personnes aura une surface de 80 m². le porteur de projet possède déjà un gîte de 6 personnes. N'étant pas présent sur le site, il prévoit d'employer une personne pour assurer l'accueil des locataires.

## **COÛT ÉLIGIBLE**

PREFECTURE DE MENDE Date de réception de l'AR: 14/12/2021 048-200069102-20211209-DE\_2021\_098-DE

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL:

Charges		Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT retenu	Dénomination financeur	Montant	%
Aménagements, construction	57 561,32 €	FEADER - LEADER	34 500,00 €	59,94 %
		Conseil Départemental	4 312,50 €	7,49 %
		Communauté de Communes	4 312,50 €	7,49 %
		Autofinancement	14 436,32 €	25,08 %
Total charges	57 561,32 €	Total produits	57 561,32 €	100,00%

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel de ce projet et s'il en est d'accord, d'attribuer une subvention à hauteur de 4 312,50 €.

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- -Approuve ce budget prévisionnel
- Décide d'attribuer une subvention de 4 312,50 € à l'indivision NEGRON (Nadège et Romain NEGRON)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président, Francis SAINT-LEGER